

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00163

Numéro SIREN : 353 085 145

Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/024943

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/024943

Dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR
Adresse : 9 Rue des Tuiliers 69003 LYON
N° de gestion : 1990B00163
N° d'identification : 353085145
N° de dépôt : A2020/024943
Date du dépôt : 18/08/2020
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 16/07/2020 AGO3



5505255

Société d'Audit Financier et de Révision - SAFIR

SAS au capital de 175 858 €

9, rue des Tuilliers

69003 Lyon

353 085 145 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 16 JUILLET 2020

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Présidente, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la société « Audigest Participation », SARL d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 000 000 €, sise 513 rue de Sans-Souci 69760 Limonest et immatriculées sous le n°501 607 196 RCS Lyon, en remplacement de Madame Françoise Martelli, démissionnaire ce jour.

Conformément aux dispositions statutaires, la Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social.

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Raphaël Vaison de Fontaube, ès-qualités de cogérant de la société Audigest Participation, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à cette dernière, que celle-ci satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour assurer un tel mandat et n'est frappée d'aucune incompatibilité pouvant lui en interdire l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Directeur Général, en adjonction, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Madame Françoise Rey épouse Martelli, née le 3 avril 1964 à Roanne et demeurant 53 chemin du Vieux Bourg 01600 Saint-Didier-de-Formans.

L'Assemblée Générale décide que Madame Françoise Martelli disposera des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, ainsi que du pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers.

L'Assemblée Générale, décide que le mandat de Directeur Général de Madame Françoise Martelli ne sera pas rémunéré. Elle aura en revanche droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de son mandat, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Françoise Martelli, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour assurer un tel mandat et n'est frappée d'aucune incompatibilité pouvant lui en interdire l'exercice.

Certifié conforme

Françoise Martelli
Présidente

